

## Votre situation

"Pendant le confinement (du 18 mars au 10 mai), parmi les situations suivantes, laquelle décrit votre situation pendant le confinement?"

Travail sur site à 100%	
	7.6%
Travail sur site + inactivité imposée	
	14.3%
Congés pour garde d'enfant – 16 ans uniquement	3.8%
Congés pour garde d'enfant – 16 ans + télétravail	3.8%
	3.0%
Congés pour garde d'enfant - 16 ans + travail sur site	
	1.0%
Congés pour garde d'enfant - 16 ans + télétravail + travail sur site	
	3.8%
Congés personne vulnérable uniquement	
	1.0%
Congés personne vulnérable + Télétravail	4.00/
	1.0%
Congés imposés / pas de travail	
	7.6%
Télétravail à 100%	
	21.9%
Télétravail partiel + inactivité imposée	
	4.8%
Autres (arrêt maladie, prise de congés avant retraite, congés parental,)	
	29.5%

Le télétravail été l'organisation de travail la plus utilisée. Ce qui prouve que cette organisation peut être mieux utilisée en période normale. L'expérience acquise pendant cette période sera utile pour améliorer l'accord actuel.

12% de salarié ont été en garde d'enfant ou en congé pour personne vulnérable pendant la première période de crise du COVID.

22% de salariés se sont déclarés en inactivité pendant toute au partie de période.

## "Depuis le 11 mai, parmi les situations suivantes, laquelle décrit votre propre situation ?"

leletravail a 100%	
	35.2%
Télétravail + inactivité imposée	
	5.7%
Télétravail + travail sur site	
	27.6%
Travail sur site à 100%	
	20.09
Travail sur site + inactivité imposée	1.0%
	1.076
Congés pour garde d'enfant – 16 ans uniquement	1.9%
Congés pour garde d'enfant – 16 ans + télétravail	
Conges pour garde d'entant 10 ans + teletravail	1.9%
Congés pour garde d'enfant – 16 ans + travail sur site	
•	1.0%
Congés pour garde d'enfant – 16 ans + télétravail + travail sur site	
I and the second	1.0%
Congés personne vulnérable uniquement	
	0.0%
Congés personne vulnérable + Télétravail	
	0.0%
Inactivité imposée = pas de travail	
	1.9%
Autres (arrêt maladie, prise de congés avant retraite, congés parental,)	
	2.9%

Après le 11 mai, 70% des salariés ont déclarés être en télétravail. MBDA ayant trouvé des solutions, cette organisation de télétravail fait preuve de réalisme si on prend le temps de bien préparer sa mise en œuvre. Il ne doit plus avoir de frein pour augmenter cette organisation de travail dans un contexte hors COVID.

La moitié des salariés a pu reprendre son activité sur site après le 11 mai à temps complet ou pour quelques jours par semaine.

Vous n'êtes plus que 6% à vous déclarer en congés pour garde d'enfant ou personne à risque : moitié moins que la période avant le 11 mai.

## "Vous avez des enfants de moins de 16 ans, comment envisagez-vous la reprise du travail ?"

Télétravail à 100% en adaptant mes horaires pour pouvoir m'occuper de mes enfants Télétravail à temps partiel + prise de congés 0.0% Travail sur site à 100% Travail sur site certains jours + télétravail en adaptant mes horaires 33.3% Prises de congés Passage à temps partiel 0.0% Congés sans solde 0.0% Autre, précisez : "Vous êtes: " Cadre sans référence horaire Cadre en forfait jour Cadre à 37h Mensuel en forfait jour Mensuel 37h 7.6% Mensuel 36h Équipe "Vous êtes" un homme 68.6% une femme

Après cette période de crise, plus de 66% des salariés concernés par la garde des enfants, envisagent d'utiliser le télétravail lors de la reprise du travail après le confinement.

## "Sur quel site travaillez-vous habituellement?"

